



Demande d'emplacement pour Artisans

Fête de Noël 2019 Mercredi 18 décembre

Artisanat proposé :

.....

.....

Les places sont limitées, seules les demandes déposées au plus tard le 1er novembre 2019 seront prises en considération.

Raison sociale _____ Artisanat proposé _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP- Ville _____

Téléphone privé _____ Mobile _____

E-Mail _____

Si votre dossier est accepté, vous recevrez, au plus tard le 30 novembre 2019, une confirmation d'emplacement.

La manifestation se déroule le mercredi soir de 18h à 21h en extérieur, la place est gratuite, les stands privés et les caravanes spécialisées sont autorisées, les dimensions devront être précisées dans la demande (timon compris).

La manifestation se déroule en extérieur par tous les temps.

Stand souhaité :

○ **Stand communal de Marché**
2.20 x 0.90m
avec lumières

○ **Petite tente communale**
3x3m
avec lumières

○ **Stand privé**
Remorque – tente
... m x m
avec lumières

Conditions générales

Le locataire s'engage :

- A faire parvenir la demande d'emplacement **avant le 1^{er} novembre 2019** à la commune de Plan-les-Ouates, route des Chevaliers-de-Malte 3, CP 17 - 1228 Plan-les-Ouates – à l'attention de Mme Kim Lazzarelli ou par mail à kim@evenementplus.ch.
- A installer son stand avant 16 heures sur l'emplacement qui lui aura été attribué. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler ou stationner sur le site.
- A ouvrir son stand dès 18 heures et jusqu'à la fin de la manifestation soit 21h00, quelle que soit la météo.
- A rendre sa place et le matériel, mis à disposition, propres et en bon état dès la fin de la manifestation.
- A procéder **au tri sélectif des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet.**

La commune de Plan-les-Ouates s'engage :

- A définir l'attribution des emplacements et à garantir les réservations confirmées. Cette confirmation **entrera en vigueur après réception de la copie de confirmation d'emplacement signée.**
- A faire parvenir aux locataires **d'ici au 1^{er} décembre 2019** le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la demande d'autorisation figurant ci-dessus, si elle est acceptée.
- A installer le stand avec l'éclairage avant 16h.
- A mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.
- A obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance de :

- La directive pour buvettes temporaires du service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
- La consigne du Service de l'Environnement et des Espaces verts de la Commune de Plan-les-Ouates.
- Les conditions générales ci-dessus de la demande d'emplacement pour tenanciers de stand à la fête de Noël communale 2019.

Date :

Signature :